

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dénomination du produit: R-co 4Change
Inclusion & Handicap Equity

Identifiant d'entité juridique:
969500YLW8UAAN6UIL80

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental: 87,75 %**

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social : 91,10 %**

Il **promouvait des caractéristiques**

environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de [N/A] d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

R-co 4Change Inclusion & Handicap Equity a pour objectif durable principal de favoriser l'émergence d'une société plus inclusive, avec une attention particulière portée sur le handicap. La sélection de valeurs se concentre sur l'intégration de ces défis sociétaux liés à l'inclusion dans les stratégies de gestion des entreprises ainsi qu'au travers de leurs biens produits et de leurs services rendus.

L'objectif d'investissement est de contribuer à l'objectif de développement durable 8 (« ODD ») des Nations Unies relatif au travail décent et à la croissance économique.

De manière plus générale, les objectifs poursuivis par les émetteurs privés qualifiés d'investissements durables qui composent le produit sont :

- La contribution positive générale des entreprises au moyen de leurs revenus contributifs, c'est-à-dire liés à des activités aux impacts positifs sur l'environnement ou la société (énergie propre, efficacité énergétique, accès aux soins, ...) ou à leurs émissions de dette durable (Green, Social, Sustainable Bonds) ;
- La contribution à des objectifs environnementaux, tels que ceux de la réduction des émissions alignés avec l'Accord de Paris ou encore de la réduction hydrique ;

- La contribution à des objectifs sociaux, à travers l'alignement avec les Objectifs de Développement Durables des Nations Unies n°5 – égalité entre les sexes, n°8 – travail décent et croissance économique ou n°10 – inégalités réduites.

Les émetteurs publics ont quant à eux poursuivis les objectifs suivants :

- La contribution positive générale des Etats au moyen de leurs émissions de dette durable (Green, Social, Sustainable Bonds) ;
- La contribution positive environnementale : Signataire de l'Accord de Paris ou de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique ;
- La contribution positive sociale : Performance en matière d'égalité (indice GINI) et de liberté de la presse (Freedom House).

Au 29/12/2023, le produit a réalisé 93,22% de son actif net dans des émetteurs qualifiés d'investissements durables, dont 87,75% ont contribué à un objectif environnemental, et 91,10% ont contribué à un objectif social, tels que mentionnés ci-dessus.

Nous avons utilisé les données reportées et disponibles auprès de MSCI ESG Research.

Au 29/12/2023, le niveau d'alignement taxonomique du produit est de 5,71%. Ils ont contribué aux objectifs suivants :

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La performance des indicateurs de durabilité utilisés pour faire la promotion des caractéristiques environnementales et sociales susmentionnées est disponible en annexe.

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateurs de durabilité	29/12/2023	30/12/2022
Note ESG (/10)	8,42	8,54
Note E (/10)	7,55	7,69
Note S (/10)	6,3	6,5
Note G (/10)	6,4	6,4
Femmes au conseil d' administration (%)	44%	43%
Intensité carbone (tonnes de CO2eq / millions d' euros de chiffre d' affaires)	121	192
Catégories de transition « Asset stranding » (%)	0%	0%
Sociétés engagées SBTi, « Target Set » (%)	55%	54%
Sociétés engagées SBTi, « Committed » (%)	25%	22%
Part verte (%)	7%	N/A
Femmes cadres dirigeantes (%)	25,50%	21,60%
Accidents mortels (%)	0,06%	0,12%
Projets communautaires et programmes philanthropiques répondant aux besoins locaux (%)	8,10%	9,10%
Programmes diversité (%)	85,00%	80,90%
Politiques d' inclusion des personnes en situation de handicap (%)	32,60%	40%

Les données présentes dans le tableau étant des données recalculées, certaines variations peuvent être constatées par rapport à leur diffusion d'origine.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints

Afin d'être qualifié de durable, un investissement ne doit pas causer de préjudice important aux différents objectifs environnementaux ou sociaux auxquels il entend contribuer.

Pour s'assurer que les investissements durables du produit financier ne nuiront pas de manière significative à un objectif environnemental ou social, notre procédure « DNSH » pour les produits avec un objectif d'investissement durable, comprend :

- Des exclusions sectorielles et normatives qui permettent de réduire son exposition à des préjudices sociaux et environnementaux
- Une prise en compte des principales incidences négatives (PAI) obligatoires de ces investissements sur les facteurs de durabilité.

Nous utilisons également dans notre approche les notations ESG, comme garde-fou minimal en matière de performance durable globale.

Afin de renforcer son caractère durable, le fonds applique des exclusions sectorielles sur tout son portefeuille, permettant ainsi de limiter les préjudices environnementaux et sociaux. Les secteurs suivants sont exclus : charbon thermique, alcool, pornographie, jeux de hasard, tabac, et armement.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte de l'ensemble des PAI obligatoires est réalisée au niveau de la définition d'investissements durables de la société de gestion, via :

- Des exclusions sectorielles et normatives, comprenant le respect des garanties minimales, via des PAI éliminatoires :
 - o PAI 10 – Violations du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, pour les émetteurs privés ;
 - o PAI 14 – Exposition à des armes controversées, pour les émetteurs privés ;
 - o PAI 16 – Pays connaissant des violations de normes sociales, pour les émetteurs souverains ;
- Un modèle de scoring quantitatif propriétaire, intégrant les PAI obligatoires.

Des précisions sur le modèle de scoring sont présentées dans le document « Définition des investissements durables » sur notre site internet :

<https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le produit financier applique les garanties minimales que constituent ces exclusions normatives sur tout le portefeuille :

- Les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme
- Les Principes de l'OCDE pour les entreprises multinationales
- Les Conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité sur lesquelles Rothschild & Co Asset Management concentre ses efforts de manière prioritaire :

o Emetteurs privés

- Changement climatique
 - o Les émissions et l'intensité en gaz à effet de serre, scopes 1 et 2 (PAI 1 & 3)
 - o L'implication dans les combustibles fossiles (PAI 4)
 - o L'exposition à des émetteurs non engagés à l'atteinte de l'Accord de Paris (PAI optionnel climat 4)
- Droits de l'Homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
 - o La violation des normes éthiques fondamentales (PAI 10)
 - o La diversité des genres au sein des organes de gouvernance (PAI 13)
 - o L'implication dans les armes controversées (PAI 14)
 - o L'exposition à des émetteurs aux processus de lutte contre la corruption fragiles (PAI optionnel social/droits de l'Homme 15)

o Emetteurs souverains :

- Droit de l'Homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
 - o L'exposition à des pays en situation de violation des droits de l'Homme et soumis à des sanctions à ce titre (PAI 16)

Dans le cadre de la prise en compte des PAI, nous avons eu recours à la méthodologie et aux données de notre prestataire externe, MSCI ESG Research.

La prise en compte des incidences négatives se décline opérationnellement à travers l'ensemble des éléments de notre approche durable : politique d'exclusion, processus d'analyse et de sélection intégrant les critères ESG, démarche d'engagement et reporting ESG. Pour ce produit, nous reportons annuellement sur l'ensemble des PAI obligatoires et optionnels choisis pour la Société de gestion.

En complément de ce qui précède, le produit financier considère des PAI supplémentaires, qui sont directement en lien avec la stratégie d'investissement :

- L'absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (PAI obligatoire Social 11)

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences	Unité
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 1	635,9	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 2	292,7	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 3	4 817,1	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 12	928,5	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 123	5 745,7	TCO2
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 1	39,4	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 2	18,1	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 3	298,2	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 12	57,5	TCO2/ MEUR

2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 123	355,7	TCO2/ MEUR
3. Intensité carbone	Intensité carbone scope 123	669,8	TCO2/ MEUR
4. Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	7,1	%
5. Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	62,5	%
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur A	0,0	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur B	0,0	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur C	0,7	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur D	2,5	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur E	4,0	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur F	0,2	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur G	0,0	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur H	0,4	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur L	0,5	GWH/ MEUR
7. Activités à impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	Activités à impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	2,3	%
8. Emissions dans l'eau	Emissions dans l'eau	0,0	T/ MEUR
9. Ratio de gestion des déchets dangereux	Ratio de gestion des déchets dangereux	0,0	T/ MEUR
10. Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	0,0	%
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	0,9	%
12. Ecart de rémunération hommes / femmes non ajusté	Ecart de rémunération hommes / femmes non ajusté	10,9	%
13. Diversité hommes / femmes au sein du conseil d'administration	Diversité hommes / femmes au sein du conseil d'administration	44,9	%
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	0,0	%
15. Intensité de GES	Intensité de GES	173,8	TCO2/ MEUR de PIB

16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (nombre de pays)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (nombre de pays)	0,0	en nombre
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en relatif)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en relatif)	0,0	%
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en % d'encours)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en % d'encours)	0,0	%
4 (optionnel). Investissement dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	Investissement dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	15,6	%
15 (optionnel). Absence de politiques anti-corruption et pots-de-vin	Absence de politiques anti-corruption et pots-de-vin	1,9	%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 29/12/2023

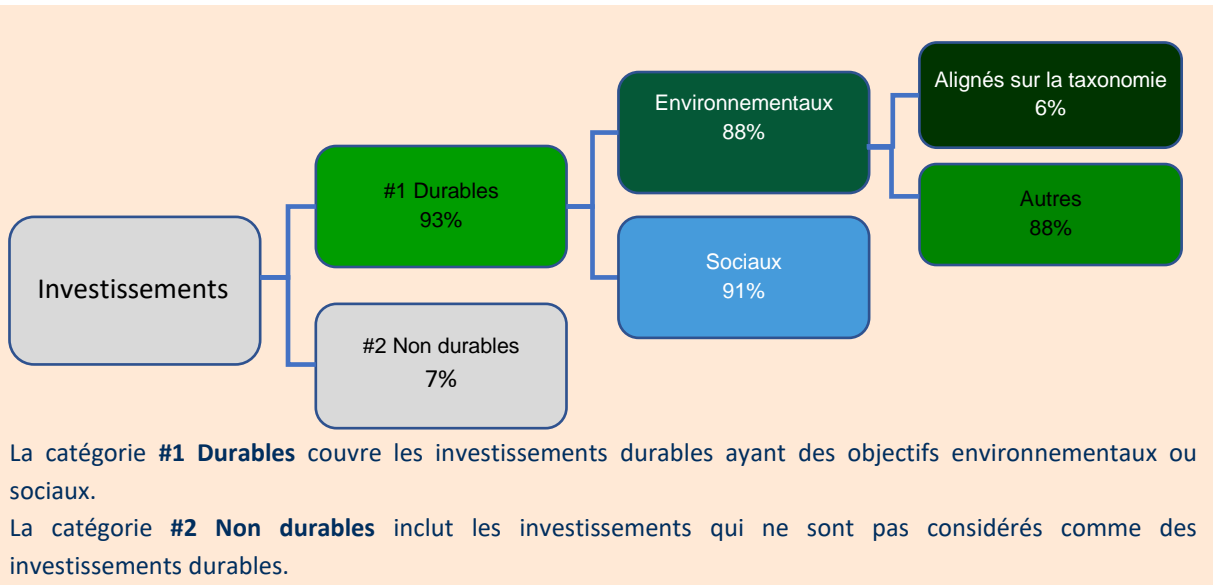
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Air Liquide SA	Energie - Produits de base	4,56 %	France
TotalEnergies SE	Energie - Produits de base	3,99 %	France
RMM Court Terme C	-	3,89 %	Europe
SAP SE	Technologie	3,18 %	Allemagne
Allianz SE	Finance	2,83 %	Allemagne
AXA SA	Finance	2,78 %	France
Dassault Systemes SE	Technologie	2,64 %	France
Societe BIC SA	Biens de consommation	2,56 %	France
Vonovia SE	Finance	2,46 %	Allemagne
Merck KGaA	Santé	2,44 %	Allemagne
BioMerieux	Santé	2,36 %	France
ROCKWOOL A/S	Industrie	2,29 %	Europe
Danone SA	Biens de consommation	2,28 %	France
KBC Group NV	Finance	2,24 %	Autres Zone Euro
Novartis AG	Santé	2,23 %	Suisse



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les chiffres d'allocation des actifs présentés ci-dessus sont exprimés en pourcentage de l'actif net.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteurs	% d'actifs
Santé	23,52 %
Finance	20,16 %
Industrie	14,05 %
Biens de consommation	11,92 %
Energie - Produits de base	10,05 %
Technologie	8,39 %
Télécoms - Services publics	6,18 %
Services	1,39 %



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹?

- Oui
- Dans le gaz fossile
- Dans l'énergie nucléaire
- Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la commission.

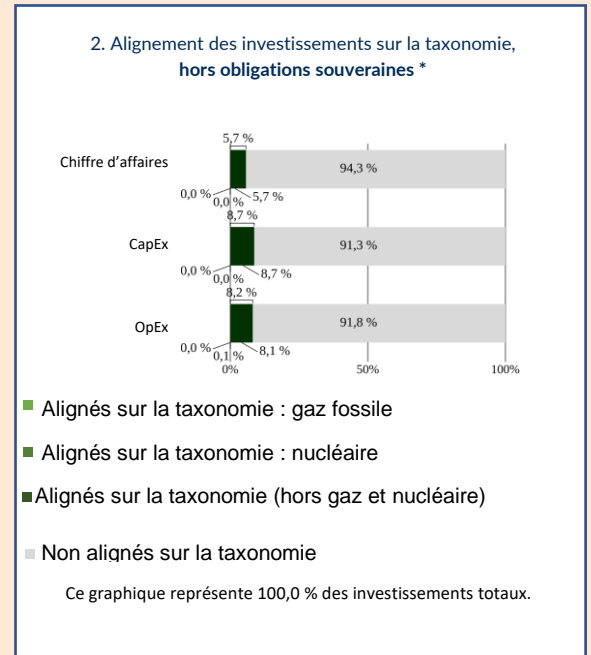
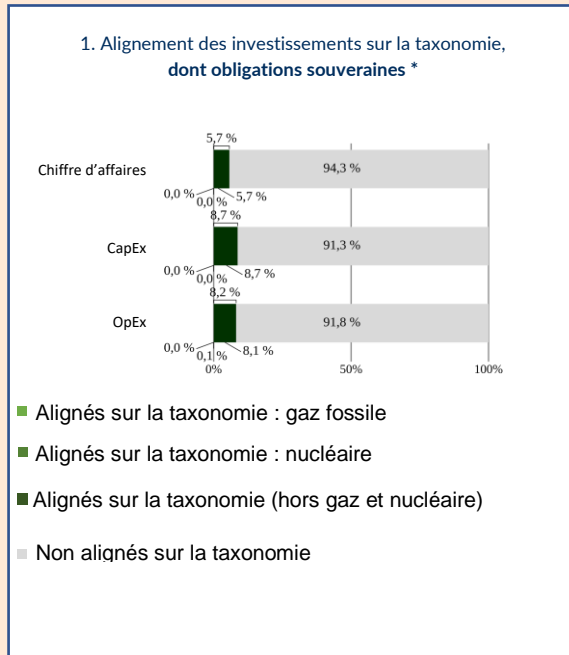
Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

Nous avons utilisé les données taxonomiques disponibles de MSCI ESG Research.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Au 29/12/2023, la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires était de 0,19% et de 3,33% dans des activités habilitantes.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE précédent s'appuyant sur des données estimées une comparaison avec les chiffres réalisés cette année ne serait pas pertinente.

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE est au 29/12/2023 de 5,71%.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Parmi les investissements durables réalisés, la part avec un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie est de 87,75% de l'actif net.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Parmi les investissements durables réalisés, la part avec un objectif social est de 91,10% de l'actif net.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «non durables», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le produit financier peut détenir des liquidités à titre accessoire, jusqu'à 10% de son actif net.

Au 29/12/2023, le fonds est investi à 93,22% de l'actif net et l'ensemble des émetteurs valident notre définition de l'investissement durable.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence?

Au cours de l'exercice, le produit a pu connaître des révisions d'allocation en lien avec son processus durable et son objectif d'investissement durable.

Celles-ci ont pu porter sur des changements d'expositions sectorielles et/ou sur des émetteurs spécifiques, en lien avec les mises à jour des listes d'exclusion et/ou des cas d'investissement, le respect des exigences durables du produit, la gestion de controverse et/ou des actions d'engagement.

Certaines contraintes ont été renforcées au cours de l'exercice, comme la définition d'investissement durable qui intègre désormais les principales incidences négatives de manière quantitative selon un modèle propriétaire, ou encore le socle commun d'exclusion de la société de gestion qui s'est étendu au secteur du tabac.

Notre rapport d'engagement et de vote revient sur les principales actions d'engagement et décisions de vote déployées au cours de l'année ainsi que sur des exemples de cas concrets qui ont concerné les portefeuilles de Rothschild & Co Asset Management. Il est disponible sur notre site internet à l'adresse suivante :

<https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>

En ligne avec les exigences du label ISR, le produit dispose d'un rapport de vote dédié publié sur notre site internet.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les objectifs d'investissement durable.

En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?

N/A



R-co 4Change Inclusion & Handicap Equity C EUR

SICAV Actions Zone Euro



PAYS D'ENREGISTREMENT FR BE CH LU NL

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

L'OPCVM a pour objectif de gestion, sur la durée de placement recommandée de 5 ans minimum, d'obtenir une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de l'indice Stoxx 600® DR (C) dividendes réinvestis, en investissant principalement dans des sociétés européennes qui s'engagent à favoriser l'émergence d'une société plus inclusive, tout en mettant en œuvre une approche d'investissement socialement responsable. L'OPCVM place l'aspect social au cœur de sa sélection de valeurs qui se concentre sur l'intégration de ces défis sociétaux liés à l'inclusion, et notamment envers les personnes en situation de handicap, conciliant ainsi performance financière et impact social.

ÉVOLUTION DU FONDS DEPUIS CRÉATION



AU 29/12/2023

ISIN
FR0012383743
Valeur liquidative
1 374,26 €
Actifs sous gestion
16,23 M€

PERFORMANCES CUMULÉES (%)

	1 mois	2023	1 an	3 ans	5 ans	Création
Fonds	3,55	12,18	12,18	11,91	38,10	37,43
Indice	3,84	15,81	15,81	29,26	59,88	56,83
Ecart Relatif	-0,29	-3,63	-3,63	-17,35	-21,78	-19,41

PERFORMANCES ANNUELLES (%)

	2022	2021	2020	2019	2018
Fonds	-14,46	16,63	-1,68	25,50	-14,94
Indice	-10,64	24,91	-1,99	26,20	-12,72
Ecart Relatif	-3,82	-8,28	0,32	-0,70	-2,21

PERFORMANCES ANNUALISÉES (%)

	3 ans	5 ans	Création
Fonds	3,83	6,67	3,66
Indice	8,95	9,85	5,22
Ecart Relatif	-5,12	-3,17	-1,56

INDICATEURS DE RISQUE

	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité Fonds (%)	12,52	14,34	18,94
Volatilité Indice (%)	12,99	14,02	18,18
Ratio de Sharpe*	0,72	0,20	0,33
Tracking error (%)	3,31	3,77	3,80
Ratio d'information	-0,92	-1,28	-0,75
Bêta	0,93	0,98	1,02

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Calcul : pas hebdomadaire. Les chiffres cités ont trait aux mois et années écoulés.

*Remplacement de l'EONIA par l'ESTR comme nouveau taux d'intérêt court terme de référence en zone euro à compter du 01/01/2022.

Source : Rothschild & Co Asset Management. Ce document non-contractuel ne constitue pas une offre de vente ou un conseil en investissement. Il a pour but de vous informer de manière simplifiée sur les caractéristiques du fonds. Avant toute souscription merci de prendre connaissance des mentions légales sur la dernière page. Pour plus d'informations, vous pouvez vous référer aux documents réglementaires (DIC ou prospectus complet) et/ ou contacter votre interlocuteur habituel : Rothschild & Co Asset Management - 29 avenue de Messine - 75008 Paris - France - Tél : (33) 1 40 74 40 74 - Numéro d'agrément AMF n° GP-17000014



Portefeuille

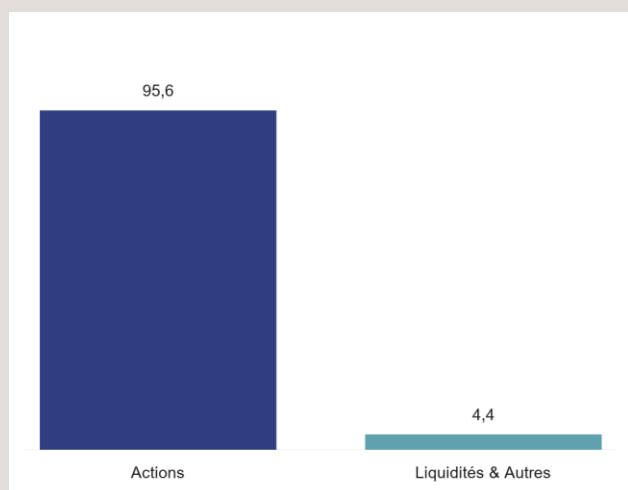
PRINCIPALES POSITIONS (%)

Nombre total de titres	53
Libellé	%
Air Liquide SA	4,6
TotalEnergies SE	4,0
SAP SE	3,2
Allianz SE	2,8
AXA SA	2,8
Dassault Systemes SE	2,6
Societe BIC SA	2,6
Vonovia SE	2,5
Merck KGaA	2,4
BioMerieux	2,4

PRINCIPAUX MOUVEMENTS SUR LE MOIS

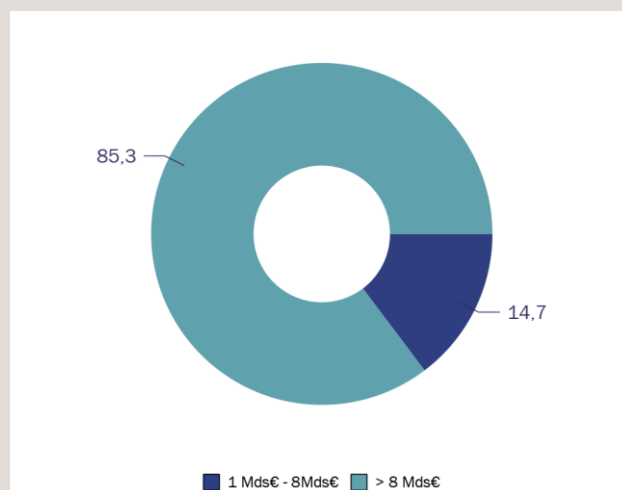
Achats	Secteur
Alcon Inc	Santé
Telia Co AB	Télécoms - Services publics
Cofinimmo SA	Finance
Lonza Group AG	Santé
RELX PLC	Services
Ventes	Secteur
Atos SE	Technologie
Allianz SE	Finance
Cie Financiere Richemont SA	Biens de consommation
Capgemini SE	Technologie
Societe Generale SA	Finance

EXPOSITION PAR CLASSE D'ACTIFS (%)

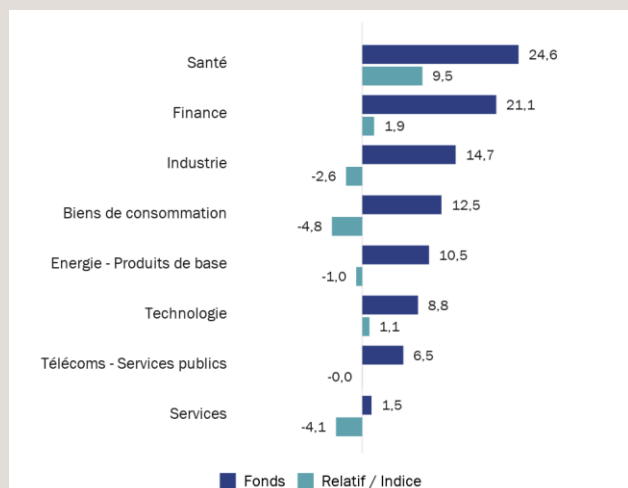


NB : Poche Liquidités & Autres comprenant le retraitement des dérivés

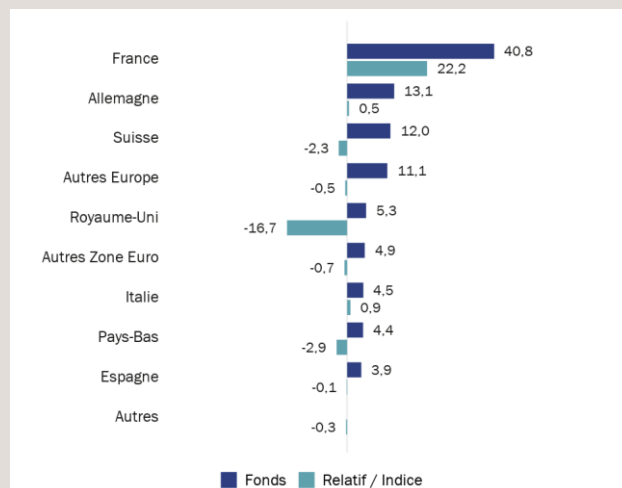
RÉPARTITION PAR TAILLE DE CAPITALISATION (%)



EXPOSITION PAR SECTEUR (%)



EXPOSITION PAR PAYS (%)

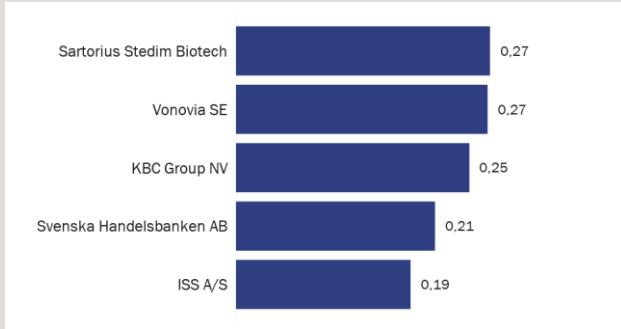


Source : Rothschild & Co Asset Management

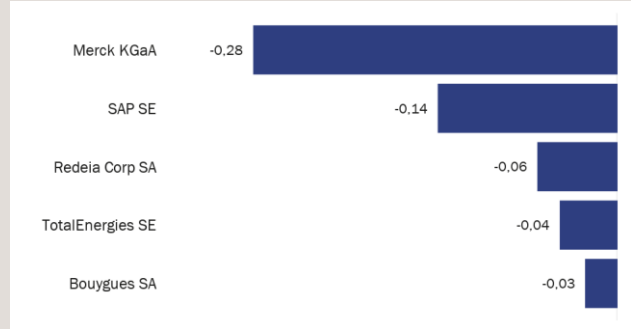


Analyse des performances

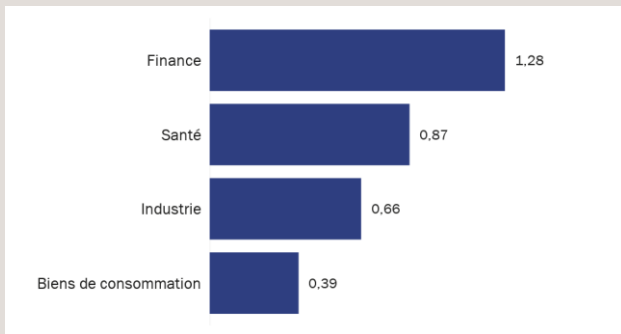
PREMIÈRES CONTRIBUTIONS PAR TITRE (%)



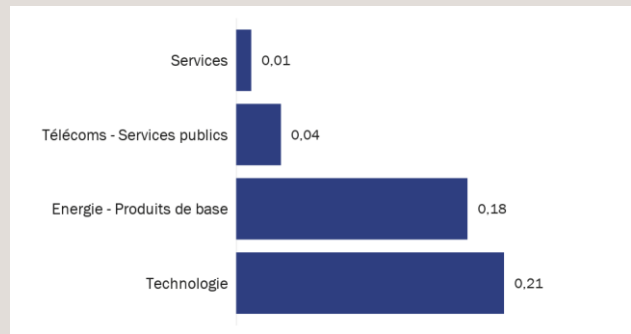
DERNIÈRES CONTRIBUTIONS PAR TITRE (%)



PREMIÈRES CONTRIBUTIONS PAR SECTEUR (%)



DERNIÈRES CONTRIBUTIONS PAR SECTEUR (%)



Source : Rothschild & Co Asset Management



Caractéristiques

Juridiques

Forme Juridique	SICAV
Domicile	France
Classification AMF	-
Devise Part / Fonds	EUR
Affectation des résultats	Capitalisation
Date de création	24/09/2021
Date 1ère VL	27/02/2015
Horizon de placement conseillé	5 ans
Indice de référence	STOXX Europe 600 Index NR EUR

Acteurs

Société de gestion	Rothschild & Co Asset Management
Dépositaire	Rothschild Martin Maurel
Valorisateur	Caceis Fund Administration
Gérant(s)	Valérie OELHOFFEN / Thierry RIGAUDIERE

Glossaire

Intensité carbone

L'Intensité Carbone du portefeuille se définit comme la somme pondérée par leur poids en portefeuille des intensités carbone des sous-jacents présents au sein de la poche carbone du portefeuille.

Objectif de réduction des émissions

Si une entreprise a un objectif de réduction de ses émissions carbone, cet indicateur évalue l'engagement de cet objectif. Des scores plus élevés sont attribués aux entreprises qui cherchent activement à réduire leurs émissions à partir d'un niveau déjà relativement faible. Hormis les entreprises sans objectif, les scores les plus bas vont aux entreprises ayant des niveaux d'émissions élevés et cherchant à ne réaliser que des réductions mineures. Pour les petites entreprises, parmi lesquelles les objectifs de réduction carbone sont relativement rares, un score modérément élevé est donné pour tout type d'objectif de réduction d'émissions carbone.

Score relatif à la gestion de la transition vers une économie bas carbone

Ce score est un indicateur sur la performance d'une entreprise quant aux mesures mises en œuvre en matière de gestion des risques et des opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone. Il combine des évaluations de la gestion des enjeux clés suivants :

(i) encadrement des émissions de gaz à effet de serre, (ii) empreinte carbone des produits et services, etc. Plus un score est élevé plus la société met en œuvre une gestion efficace de ces enjeux. (Score: 0-10).

Articles SFDR

Article 6 : le produit financier ne promeut pas nécessairement les caractéristiques ESG ou n'a pas d'objectifs d'investissement durable spécifiques.

Article 8 : le produit financier promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales.

Article 9 : le produit financier a pour objectif l'investissement durable.

Échelle de risque

A risque plus faible A risque plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres facteurs de risque importants, non pris en compte de manière adéquate par l'indicateur : Risque de liquidité : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente.

Risque de contrepartie : Risque de défaut d'une contrepartie à une opération de gré à gré (swap, pension). Ces risques peuvent impacter négativement la valeur liquidative de l'OPC.

Frais

Commission souscription / rachat (max.)	3% / Néant
Frais de gestion	1,50% TTC maximum de l'actif net
Frais courants ex-post	1,46%
Commission de surperformance	Néant

Catégorie "transition vers une économie bas carbone"

Cet indicateur classe les entreprises selon leur exposition aux risques et aux opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone.

Les différentes catégories sont :

Asset Stranding peut être traduit "actif bloqué" en français, il s'agit des actifs qui perdent de leur valeur à cause de l'évolution défavorable du marché auquel ils sont exposés (législation, contraintes environnementales, ruptures technologiques) à l'origine de fortes dévaluations (exemple des sociétés détenant des mines de charbon);

Transition opérationnelle : entreprise confrontée à une hausse des charges d'exploitation en raison de taxes carbone ou devant faire des investissements importants pour mettre en place des solutions de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre (exemple des producteurs de ciment);

Offre produits en transition : société faisant face à une baisse de la demande en produits intensifs en carbone et devant faire évoluer son offre de produits vers des produits compatibles avec une économie bas carbone (exemple du secteur automobile);

Neutre : société faiblement exposée à des hausses de charges opérationnelles / besoins d'investissement liés à la transition vers une économie bas carbone (exemple du secteur de la santé);

Solutions : société qui fournit des produits ou services qui devraient bénéficier de la transition vers une économie bas carbone (exemple des producteurs d'électricité à base d'énergies renouvelables).

Part verte

Part du chiffre d'affaires des actifs sous-jacents qui contribue à la transition :

Faible : de 1 à 19,9% du chiffre d'affaires

Modérée : de 20 à 49,9% du chiffre d'affaires

Élevée : de 50 à 100% du chiffre d'affaires



Rapport de gestion | ESG

Les données ESG de l'univers de gestion sont datées du début du trimestre

NOTATION ESG

	Score	Rating
Fonds	8,42	AA
Univers de gestion	6,95	A

Calcul du score avec des notes ajustées au sein de leur secteur

	Taux de couverture
	100%
Nombre de titres détenus	53
Nombre de titres notés	53

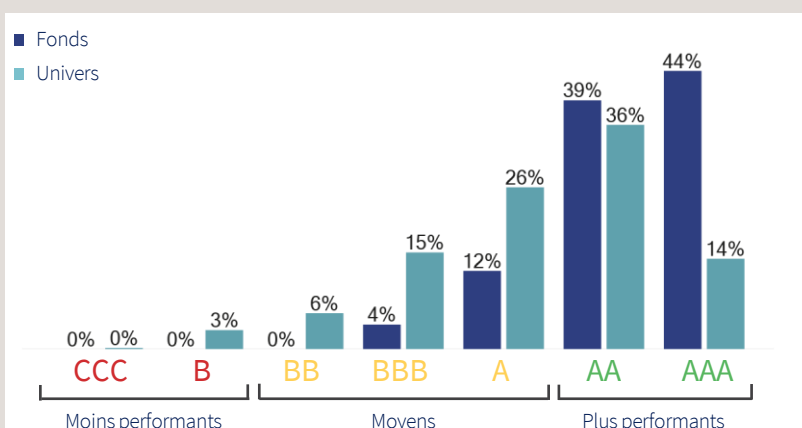
COMPARAISON DES NOTES ESG PAR PILIER

	E	S	G
Fonds	7,55	6,32	6,35
Univers de gestion	6,07	4,95	6,51

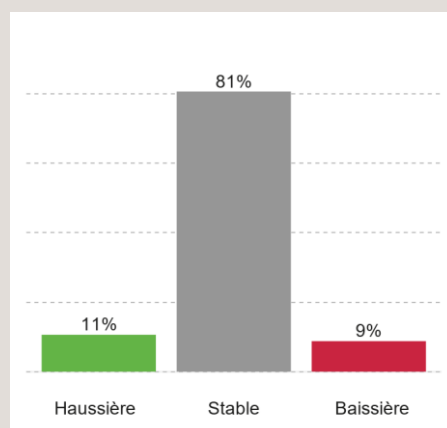
REPRÉSENTATION DES FEMMES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Fonds	44%
Univers de gestion	38%

DISTRIBUTIONS DES RATINGS (% HORS LIQUIDITÉS)



ÉVOLUTION DES RATINGS (12 MOIS)



DISTRIBUTIONS DES RATINGS PAR SECTEUR (% HORS LIQUIDITÉS)

Secteur	Poids	Non noté	CCC	B	BB	BBB	A	AA	AAA
Biens de consommation	12,0%	-	-	-	-	16,7%	-	29,6%	53,7%
Energie	4,0%	-	-	-	-	-	-	100,0%	-
Financières	20,3%	-	-	-	-	-	12,2%	36,5%	51,3%
Industrie	14,1%	-	-	-	-	-	-	74,0%	26,0%
Matériaux de base	6,1%	-	-	-	-	-	75,2%	-	24,8%
Santé	23,6%	-	-	-	-	8,2%	17,4%	43,1%	31,3%
Services aux collectivités	5,3%	-	-	-	-	-	15,2%	-	84,8%
Services aux consommateurs	1,4%	-	-	-	-	-	-	-	100,0%
Technologie	8,4%	-	-	-	-	-	5,5%	-	94,5%
Télécommunications	0,9%	-	-	-	-	-	-	-	100,0%
OPCVM	3,9%	-	-	-	-	-	-	100,0%	-

Source : Rothschild & Co Asset Management



Rapport de gestion | ESG

INTENSITÉ CARBONE (SCOPES 1 ET 2) ET PART VERTE

	tonnes de CO2 par millions d'EUR de chiffre d'affaires
Fonds	121
Univers de gestion	141
Ecart Relatif	-20
Taux de couverture	96%
Part verte	7%

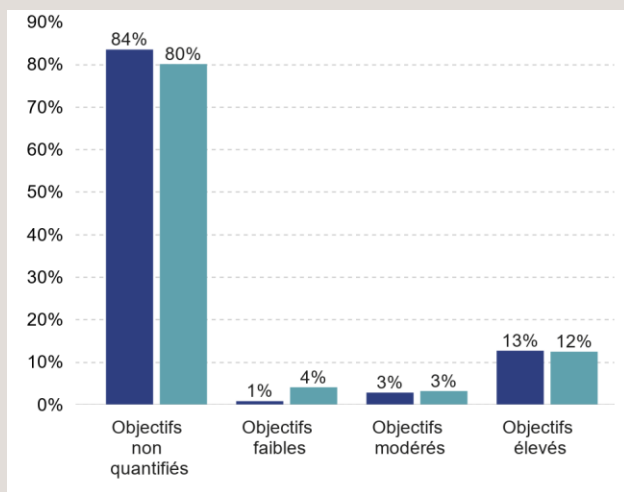
PRINCIPAUX SECTEURS CONTRIBUTEURS À L'INTENSITÉ CARBONE DU FONDS

Secteurs	Poids	Intensité carbone	Contribution à l'intensité carbone (%)
Matériaux de base	6,1%	1 394,6	51%
Services aux collectivités	5,3%	1 792,8	17%
Industrie	14,1%	624,8	11%
Top 3	25,6%	3 812,2	79%

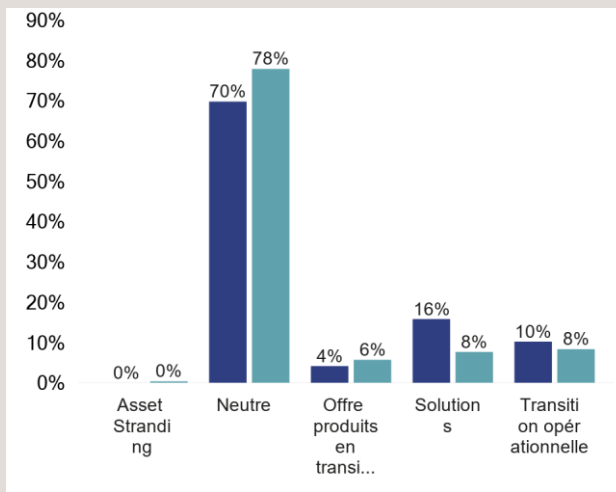
PRINCIPAUX ÉMETTEURS CONTRIBUTEURS À L'INTENSITÉ CARBONE

Emetteurs	Poids	Rating ESG	Score E	Score de transition vers une économie bas carbone	Emissions annuelles (MtCO2)	Intensité carbone	Contribution à l'intensité carbone (%)
Air Liquide SA	4,6%	A	4,8	7,0	39,5	1 313,1	49,7%
ROCKWOOL A/S	2,3%	AA	5,3	6,0	1,8	455,6	8,6%
RED ELECTRICA CORP	1,9%	AAA	9,2	8,8	0,7	357,3	5,7%
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA	0,8%	A	5,5	5,2	33,6	769,5	5,2%
TOTALENERGIES SE	4,0%	AA	6,5	7,6	39,0	155,7	5,1%
Top 5	13,6%				114,6	3 051,2	74,4%

RÉPARTITION DES ÉMETTEURS PAR CATÉGORIES D'OBJECTIFS



RÉPARTITION DES ÉMETTEURS PAR CATÉGORIE DE TRANSITION

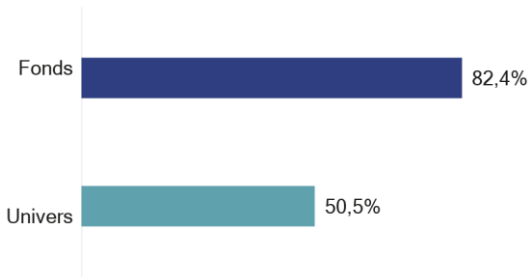


	Fonds	Univers de gestion
Pourcentage d'émetteurs ayant un objectif de réduction des émissions carbone	93,7%	53,5%
Score de transition vers une économie bas carbone*	6,89	5,05
Questionnaire : politique personnes handicapées	33,9%	NA

*Ce score (de 0 à 10) évalue la performance d'une entreprise quant aux mesures mises en œuvre en matière de gestion des risques et des opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone. Il combine des évaluations de la gestion des enjeux clés suivants : (i) encadrement des émissions de gaz à effet de serre, (ii) empreinte carbone des produits et services. Plus un score est élevé plus la société met en œuvre une gestion efficace de ces enjeux.

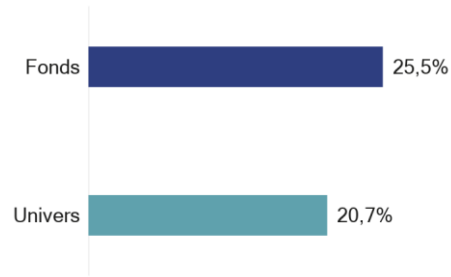
Key Performance Indicator (KPI), outil de suivi de notre volonté de transition

Programmes diversités*



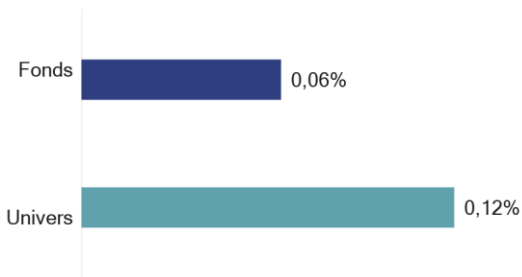
Ecart :	+31,8%
Taux de couverture du portefeuille :	96%
Taux de couverture de l'univers :	75%

% femmes cadres dirigeants*



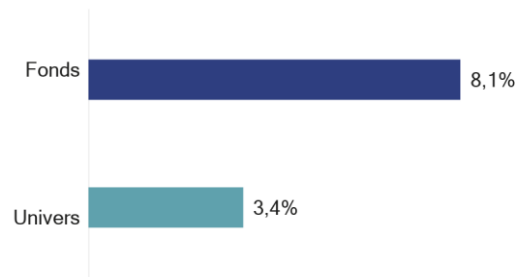
Ecart :	+4,8%
Taux de couverture du portefeuille :	96%
Taux de couverture de l'univers :	68%

% accidents mortels



Ecart :	-0,06%
Taux de couverture du portefeuille :	100%
Taux de couverture de l'univers :	77%

Soutien aux communautés locales



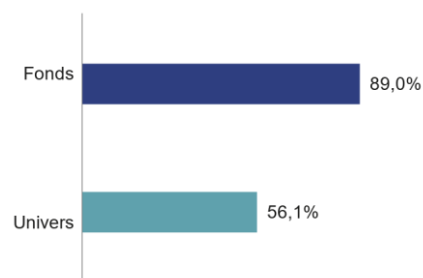
Ecart :	+4,7%
Taux de couverture du portefeuille :	100%
Taux de couverture de l'univers :	77%

Intensité carbone (tCO2/MCA€)



Ecart :	-20,3
Taux de couverture du portefeuille :	100%
Taux de couverture de l'univers :	72%

% Signataires UNGC



Ecart :	+32,9%
Taux de couverture du portefeuille :	96%
Taux de couverture de l'univers :	71%

* Le portefeuille a pour contrainte de battre son univers d'investissement initial sur ces indicateurs



Glossaire

Type d'actifs modélisables par une notation ESG

Les actions, les obligations (privées et souveraines), les convertibles, les fonds de multi gestion classiques (sous réserve qu'au moins 50% des titres détenus dans les fonds disposent d'une notation ESG).

Type d'actifs modélisables par le calcul de l'intensité carbone

Les actions, les obligations (privées uniquement), les convertibles, les fonds de multi gestion classiques (sous réserve qu'au moins 50% des titres détenus dans les fonds disposent d'une notation ESG).

Les indicateurs d'impact

- Sauf précision contraire, le calcul des indicateurs impact est rebasé sur 100 en fonction du taux de couverture obtenu sur le portefeuille étudié.
- Les taux de couverture des portefeuilles et de l'univers seront systématiquement mentionnés.

Indicateur impact : Intensité carbone

cf. définition précédente

Indicateur impact : % Signataires des UN Global Compact

Le Global Compact propose un cadre d'engagement simple, universel et volontaire, qui s'articule autour de 10 principes relatifs au respect des Droits Humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Sources d'informations : *Bloomberg (avec un décalage d'un an)*.

Indicateur impact : % des femmes au sein de l'entreprise

Correspond au pourcentage de femmes employées au sein de la société.

Sources d'informations : *Bloomberg*.

Indicateur impact : % de membres indépendants au conseil d'administration

Pourcentage des membres du conseil d'administration qui répondent aux critères d'indépendance communément établis.

Sources d'informations : *MSCI ESG Research, Bloomberg*.

Indicateur impact : Programmes diversités

Existence de programmes visant à faciliter la diversité au sein des salariés de l'entreprise, sur des aspects tels que le genre, la religion, l'origine ethnique, etc

Sources d'informations : *MSCI ESG Research*

Indicateur impact : % femmes cadres dirigeants

Présence de femmes dans les instances dirigeantes de l'entreprise en pourcentage par rapport au nombre total d'employés dans l'entreprise.

Sources d'informations : *MSCI ESG Research*

Indicateur impact : % accidents mortels

Pourcentage d'accidents mortels survenus sur le lieu de travail calculé en nombre d'accidents par rapport au nombre d'employés dans l'entreprise sur un an.

Sources d'informations : *MSCI ESG Research*

Indicateur impact : Soutien aux communautés locales

Existence de développement de projets communautaires et de programmes philanthropiques répondant aux besoins Locaux.

Sources d'informations : *MSCI ESG Research*

Indicateur impact : Politique inclusion personnes handicapées

Existence ou non de politiques d'inclusion des personnes en situation de handicap au sein de l'entreprise. Cet indicateur a été obtenu à l'aide d'un questionnaire envoyé par Rothschild & Co Asset Management aux entreprises dont les titres sont détenus en portefeuille. Le résultat est fourni en pourcentage de l'actif du portefeuille et le taux de couverture correspond au taux de réponses de la part des entreprises.

Sources d'informations : *Rothschild & Co AM*



Disclaimer

Rothschild & Co Asset Management, Société de gestion de portefeuille au capital de 1 818 181,89 euros, 29, avenue de Messine – 75008 Paris. Agrément AMF N° GP 17000014, RCS Paris 824 540 173.

Société d'Investissement à Capital Variable de droit français "R-Co", 29, avenue de Messine – 75008 Paris, immatriculée 844 443 390 RCS PARIS

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DIC)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts de fonds. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion du fonds ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts de fonds peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau du fonds (ex : commission de gestion) mais pas ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

- Information pour les US persons

Les parts ou actions de cet OPCVM ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié (« Securities Act 1933 ») ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

- Informations destinées aux Investisseurs Français, Espagnols, Hollandais, Autrichiens, Italiens, Allemands.

Les statuts ou le règlement de l'OPCVM, le DIC, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Rothschild & Co Asset Management - Service Commercial - 29, avenue de Messine - 75008 Paris - France.

- Informations destinées aux investisseurs Belges (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays. Cf. au Pays d'enregistrement en page 1 du document)

Les statuts ou le règlement de l'OPCVM, le DIC, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement en français et en néerlandais belge auprès de Rothschild Martin Maurel, ayant son siège social au 29, avenue de Messine, 75008 Paris, agissant pour le compte de sa succursale Rothschild & Co Wealth Management Belgium ayant son siège social au, 166 avenue Louise B - 1050 Bruxelles, Belgique.

Toute information aux investisseurs belges concernant Rothschild & Co Asset Management ou l'OPCVM sera publiée dans un média local belge ou transmise par l'entité commercialisatrice de l'OPCVM.

- Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays. Cf. au Pays d'enregistrement en page 1 du document)

Les statuts ou le règlement de l'OPCVM, le DIC, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Rothschild & Co Asset Management ou l'OPCVM sera publiée dans un média local luxembourgeois.

- Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays. Cf. au Pays d'enregistrement en page 1 du document)

Les fonds de Rothschild & Co Asset Management (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Rothschild & Co Asset Management ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document.

Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Rothschild & Co Asset Management recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Rothschild & Co Asset Management avant de prendre la décision d'investir.

Rothschild & Co Bank AG (Zollikerstrasse 181- CH-8034 Zurich - Suisse) a obtenu de la FINMA l'autorisation de distribuer les Fonds aux investisseurs non-qualifiés en / ou à partir de la Suisse ; Rothschild & Co Bank AG est également désignée comme représentant (le « Représentant ») et agent payeur en Suisse.

Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient.

Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Rothschild & Co Asset Management ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique www.fundinfo.com, qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique www.fundinfo.com.

- Site Internet

Les statuts ou règlement de l'OPCVM, le DIC, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : am.eu.rothschildandco.com

- Information concernant MSCI ESG Research

Although Rothschild & Co Asset Management information providers, including without limitation, MSCI ESG Research LLC and its affiliates (the « ESG Parties »), obtain information (the « Information ») from sources they consider reliable, none of the ESG Parties warrants or guarantees the originality, accuracy and/or completeness, of any data herein and expressly disclaim all express or implied warranties, including those of merchantability and fitness for a particular purpose. The information may only be used for your internal use, may not be reproduced or disseminated in any form and may not be used as a basis for, or a component of, any financial instruments or products or indices. Further, none of the information can in and of itself be used to determine which securities to buy or sell or when to buy or sell them. None of the ESG Parties shall have any liability for any errors or omissions in connection with any data herein, or any liability for any direct, indirect, special, punitive, consequential or any other damages (including lost profits) even if notified of the possibility of such damages.

Les labels attestent uniquement le caractère responsable et durable de la gestion et ne doivent pas être considérés ni comme un gage de sécurité du capital ni comme une garantie de la performance financière du fonds.

Vos contacts commerciaux

Institutionnels France

Tel : +33 1 40 74 40 84

@ : AMEUInstitutionnelsFrance@rothschildandco.com

Distribution externe France

Tel : + 33 1 40 74 43 80

@ : AMEUDistribution@rothschildandco.com

International :

Tel : + 33 1 40 74 42 92

@ : clientserviceteam@rothschildandco.com

